

**Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité**  
**- Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du  
Patrimoine/Médiathèque  
Réf. DB/SJ  
Affaire suivie par Dorothée BOURGEOIS,  
Directrice de la Médiathèque

*Reçu de la Sous-Prefecture  
le 23/05/23*

**Décision : 2023-** 174

Nomenclature : 8-9

**DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN  
PLACE D'EXPOSITION D'ILLUSTRATION  
POP UP ET D'ATELIERS POP UP DANS  
LE CADRE DU PROJET CALL 2023  
INTITULE « ANIMAUX FANTASTIQUES »**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en  
date du 25 mai 2020, décidant  
l'application des dispositions prévues à  
l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°20-1929 du 25 mai 2020  
modifié par l'arrêté n°2022-1726 du 30  
juin 2022 portant délégations à des  
Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°17 du Conseil  
Municipal en date du 29 mars 2023,  
autorisant Monsieur le Maire ou son  
représentant à signer tous documents et  
contrats nécessaires à la bonne tenue de  
ce projet.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Communauté d'agglomération de Lens/Liévin dédié à la lecture publique et à la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture, la ville de LENS en partenariat avec les communes d'Avion, Billy Montigny, Loos en Gohelle, Méricourt et Meurchin a déposé un projet dont l'item est « Animaux fantastiques » qui a retenu l'attention du jury. La ville de Lens, en tant que porteur de l'opération a obtenu une subvention de 8 000 €.

Dans ce cycle d'animation, des expositions et des ateliers autour du pop-up sur 3 sites seront animés par Monsieur Paul ROUILLAC, illustrateur pop-up. C'est pourquoi, il sera conclu et signé une convention pour la mise en place d'exposition d'illustration pop-up et d'ateliers pop-up, entre la ville de LENS et Monsieur Paul ROUILLAC, illustrateur pop-up, domicilié Le Birlot 22870 BREHAT.

Les expositions et ateliers se dérouleront au sein des communes de Billy Montigny, Lens et Meurchin de la manière suivante aux horaires indiqués :

- Meurchin : exposition du samedi 17 au vendredi 30 juin au sein de la médiathèque – atelier le samedi 17 juin à 14 heures
- Billy Montigny : exposition du samedi 1<sup>er</sup> au jeudi 13 juillet au sein de la médiathèque – atelier le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 14 heures 30
- Lens : exposition du lundi 17 au vendredi 28 juillet au sein de la médiathèque – atelier le lundi 17 juillet à 15 heures

**ARTICLE 2** - La ville de LENS, en contrepartie de ces prestations visées à l'article 1<sup>er</sup> versera à L'intervenant la somme de 2 799.05 € comprenant les 3 expositions et les 3 ateliers pop-up, et les frais de déplacements Allers/Retours de Brehat aux lieux d'animation. Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de facture enregistrée sur chorus pro, sur le compte bancaire remis à cet effet.

La ville de Lens s'engage également à réserver et régler les frais d'hébergement et de restauration auprès de l'hôtel Campanile 282, route de la Bassée 62300 LENS pour un montant total de 738.30 € TTC.

**ARTICLE 3** – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2023, nature 611.

**ARTICLE 4** – la décision « fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 22 mai 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué à la Culture



Hélène CORRE  
Helene CORRE